

## **Interpellation de Mme Van Offelen: Pour les Ucclois et les Uccloises, créons un bois des naissances et du souvenir.**

**Mme Van Offelen** rappelle que cette année, le Conseil communal a adopté à l'unanimité le "Plan Nature d'Uccle", dont les dispositions prévoient notamment la création d'un Bois des Naissances. Elle propose à présent à l'assemblée de faire un pas de plus dans cette belle symbolique en créant également un Bois du Souvenir.

Uccle a l'intention de planter de jeunes arbres dans une parcelle spécifiquement délimitée pour célébrer les naissances, comme c'est le cas à Rhode-Saint-Genèse. Ce projet permettra à chaque enfant d'établir un lien avec son arbre et la nature tout au long de sa vie. Cette initiative devant être encouragée, Mme Van Offelen demande quand, à quel endroit et selon quelles modalités le Bois des Naissances sera mis en place.

Dans le même esprit, la commune pourrait créer un Bois du Souvenir pour les Uccloises et les Ucclois. Il en existe ailleurs en Europe, en l'occurrence au Royaume-Uni, en Suisse, aux Pays-Bas, en France, au Luxembourg, en Allemagne, mais également aux Etats-Unis, au Canada, en Israël et même en Corée du Sud. Une fondation sise en Wallonie a établi un bois de ce type à Fleurus mais apparemment, aucune initiative analogue n'a été lancée en région bruxelloise. Le principe du bois du souvenir se fonde sur l'idée de dédier un arbre à un proche disparu afin de faire vivre sa mémoire. Il s'agirait de planter un nouvel arbre ou de choisir un spécimen parmi les arbres existants, qui serait voué à une personne voire à plusieurs membres d'une même famille. La perte d'un être cher est toujours une épreuve douloureuse. Planter un arbre suite au décès d'un parent ou d'un enfant permet de perpétuer sa mémoire dans un lieu d'apaisement, de sérénité, de recueillement, de "reconstruction", voire de méditation, un lieu paisible où l'on peut se ressourcer, se promener en famille au gré des saisons, s'asseoir sur un banc et sentir le vent souffler, écouter le chant des oiseaux, le bruissement des feuilles, s'imprégner des forces de la nature...

Dans toutes les religions, philosophies, mythologies, cultures, l'arbre est porteur de sens. Il est associé à ce qui est vivant et créateur. L'arbre est, par excellence, le symbole de la vie en perpétuelle évolution. Son cycle annuel l'associe naturellement à la succession de la vie, de la mort et de la renaissance. Ainsi, les diverses religions, philosophies, cultures seraient réunies en un seul lieu. L'achat et la plantation des arbres seraient pris en charge par les familles. Les différentes espèces d'arbres destinées à cet usage seraient sélectionnées en concertation avec les services compétents de la commune. Tout comme à Fleurus, la commune pourrait développer des projets environnementaux et artistiques sur le site.

Si le défunt en a fait la demande, ou si sa famille le souhaite, ses cendres pourraient être dispersées à proximité de l'arbre ou recueillies dans une urne biodégradable qui serait enfouie au pied de cet arbre au lieu d'être dispersées sur la pelouse d'un cimetière ou d'un crématorium. Chaque arbre planté pourrait être personnalisé par une plaque commémorative ou botanique, associant le nom du défunt à celui de l'arbre. La parcelle dévolue au bois du souvenir serait choisie dans un des plus beaux parcs ou sites naturels ucclois. La commune est réputée pour l'étendue et la beauté de ses espaces verts, qui se prêtent magnifiquement bien à ce projet.

Uccle pourrait ainsi être la première commune bruxelloise à offrir aux familles la possibilité de planter un arbre dans un lieu naturel ouvert à toutes les cultures et convictions, non seulement pour célébrer les naissances mais aussi pour perpétuer la mémoire des défunts. Mme Van Offelen tient ce projet particulièrement à cœur et serait très heureuse de contribuer à sa mise en œuvre, en collaboration avec le Collège.

**M. l'Echevin Cools** répond que les discussions menées pour l'élaboration du plan nature ont bien abordé la question du bois des naissances mais non celle du bois du souvenir. La création d'un bois des naissances a été évoquée parce que cette proposition a déjà fait l'objet de réflexions et que plusieurs contacts ont déjà été établis pour évaluer sa faisabilité. L'instauration d'un bois du souvenir n'ayant pas encore été étudiée, il convient d'examiner de façon plus approfondie son éventuelle mise en œuvre, notamment sur la base des propos que Mme Van Offelen vient d'émettre et de la documentation qu'elle a gentiment promis de transmettre.

Pour ce qui relève du bois des naissances, des contacts ont été établis avec Bruxelles-Environnement car la réalisation de ce projet ne semble envisageable qu'en forêt de Soignes, vu la trop faible part des replantations annuelles d'arbres dans les parcs et espaces verts communaux. De manière générale, la superficie des parcelles de replantation annuelle ne permettrait pas de créer un bois des naissances et du souvenir en un seul et même endroit. Il faut dès lors constituer deux bois distincts dont le traitement technique doit être effectué de manière individuelle et séparée. Par ailleurs, les parcelles que Bruxelles-Environnement destine à la replantation sont, pour chacune d'entre elles, localisées dans des sites différents de la Forêt de Soignes. Ceci pourrait aboutir à ce qu'il n'y ait pas un seul bois des naissances mais plusieurs selon les millésimes. Les plantations étant prévues pour l'automne, Bruxelles-Environnement a souhaité une reprise des contacts avec la commune au mois de septembre pour faire le point sur ce dossier. Et dans le cas où Bruxelles-Environnement serait disposée à collaborer, la réussite de l'entreprise dépendra du nombre de personnes qui y participeront. Or, il est clair que sur les 896 naissances enregistrées l'année dernière, toutes les familles concernées ne daigneront pas être impliquées dans ce projet.

Estimant très intéressante l'idée de créer un bois du souvenir, M. l'Echevin Cools approuve la suggestion de Mme Van Offelen selon laquelle il conviendrait d'aller voir sur place à Fleurus comment ce bois du souvenir y est organisé. Il faudra déterminer si le volume des plantations permet de concilier le lancement d'un tel projet avec le bois des naissances. Des éléments plus complexes, relevant du cadre légal et de la technique sylvicole, devront également faire l'objet d'une vérification. Les arbres plantés en forêt sont protégés contre la prédation par une gaine, le sol n'étant atteint que par l'introduction des racines en terre sans aucune autre intervention. Cette opération s'inscrit donc dans un contexte marqué par la volonté de maintenir les réseaux racinaires très développés des arbres précédemment en place et de ne pas altérer outre mesure un site classé.

Le dialogue avec Bruxelles-Environnement s'avère donc indispensable pour évaluer si ce projet est susceptible de se concrétiser ou s'il faut trouver un autre site favorable sur des parties du territoire communal qui n'ont pas encore été envisagées. Vu qu'il y a eu 904 décès en 2015, peut-être serait-il possible de regrouper des plaquettes pour plusieurs défunts. Quoi qu'il en soit, la réflexion doit être poursuivie mais il sera sans doute difficile de mener les deux projets de façon concomitante. Cependant, le Collège est très sensible à la proposition de Mme Van Offelen, en raison de sa charge symbolique et de sa densité affective, tant pour le bois des naissances que pour le bois du souvenir. D'ailleurs, l'Echevin des Espaces verts a déjà abordé cette problématique au sein du Collège et reviendra d'ici quelques mois, lors d'une séance ultérieure du Conseil communal, avec une proposition du même ordre visant à créer des "bancs du souvenir" en sponsorisant des bancs en voirie.

M. l'Echevin Cools veillera à ce que les fonctionnaires concernés puissent avoir un contact direct avec Mme Van Offelen, car sa connaissance très précise de la matière fait d'elle la personne la plus habilitée à informer les agents communaux sur tout ce qui se réalise déjà dans le monde en ce domaine, de façon à ce que l'étude de faisabilité puisse être effectuée et que cette proposition puisse aboutir à moyen ou à long terme.

**M. Hublet** précise que le groupe CDH partage le souhait de Mme Van Offelen de voir s'établir une synergie entre le bois des naissances et le bois du souvenir. En effet, la vie commence par la naissance et forme un tout avec la mort, qui en constitue le dernier moment. Dans cette optique, il est donc tout à fait logique d'associer le bois du souvenir au bois des naissances. Comme l'a dit Mme Van Offelen, l'arbre est le symbole de la vie en perpétuelle évolution et permet de pérenniser le souvenir de ceux qui ont disparu.

**Mme Van Offelen** n'est pas du tout hostile à l'idée des bancs mais considère qu'elle correspond à un autre symbole car le banc, c'est du bois mort, alors que l'arbre, c'est la vie. Il s'agit de deux idées différentes, qui pourraient néanmoins être développées en parallèle.